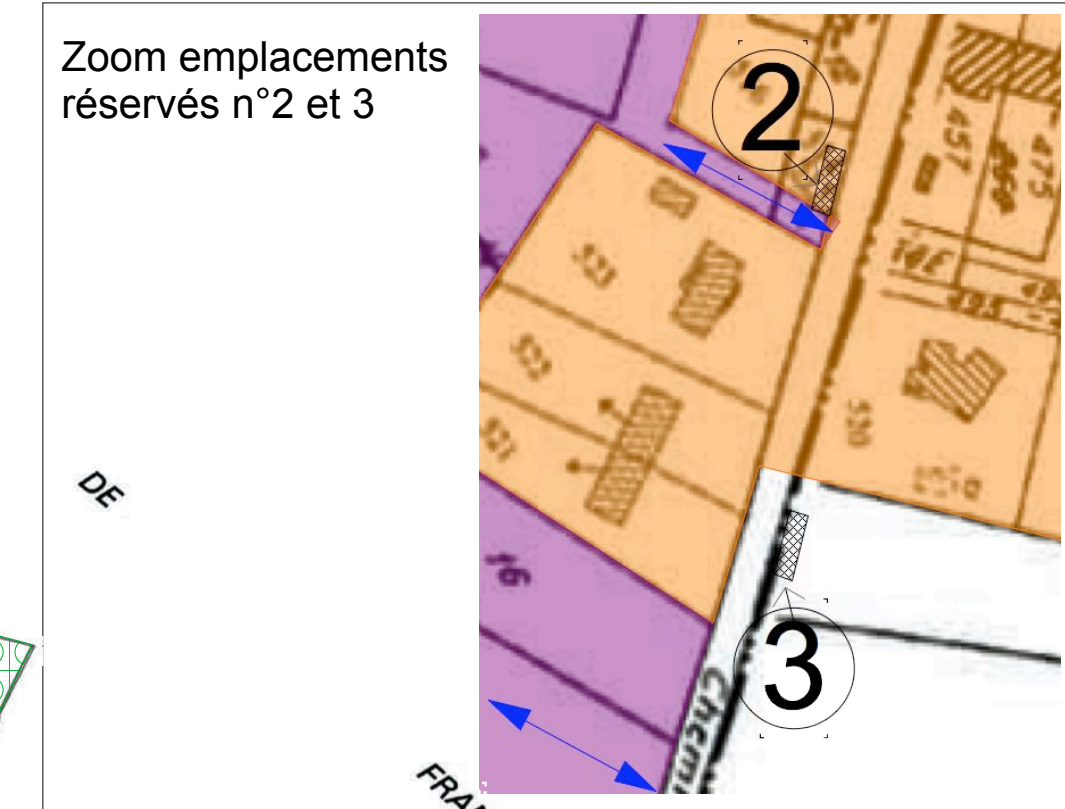


**LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES**

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Équipement et bâtiment public administratif, culturel et aire de stationnement	Commune	10487 m2
2	Aménagement stationnement pour le transport scolaire le long de la route RD66 (3m x 15m)	Commune	45 m2
3	Aménagement stationnement pour le transport scolaire le long de la route RD66 (3m x 15m)	Commune	45 m2



**PRUNET** PLU Elaboration  
**5.1.1 Document Graphique - zonage**  
 Jean GAICHES architecte urbaniste échelle 1/5000

**LEGENDE**

- ① Emplacements réservés identifié par un numéro
- Nouvelle construction
- Espaces Boisés Classés
- Installations d'élevage
- Zone UA : Zone d'habitat du noyau ancien du village
- Zone UB : Zone d'habitat en prolongement du village
- Zone AU : Zone à urbaniser à usage d'habitat
- Zone AU0 : Zone à urbaniser fermée à usage d'habitat à long terme
- Zone A : Zone agricole, destinée exclusivement à l'activité agricole
- Zone Ah : bâtiment disséminé dans la zone agricole non lié à l'usage agricole
- Zone Ap : bâtiment disséminé dans la zone agricole non lié à l'usage agricole ayant un caractère patrimonial de qualité
- repérage de bâtiment agricole ayant un caractère patrimonial pouvant être transformé ou changer d'affectation (art. L. 123-3-1 du Code de l'Urbanisme)
- Zone Ai : Zone agricole inconstructible autour du village, protégée pour son aspect paysager.